

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée du partenaire du 27 novembre 2009

La journée du partenaire du vendredi 27 novembre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **Du Programme de Vérification des Importations par COTECNA**

Madame la Directrice a rappelé une fois de plus le caractère obligatoire de l'inspection avant embarquement des marchandises destinées au Congo, d'une valeur FOB supérieure à 3.000.000 de francs CFA.

Après la mise en service du scanner, les Attestations de Vérification seront toujours exigibles.

C'est le Système informatisé d'analyse de risque (SIAR) qui, selon des critères prédéfinis, désignera les conteneurs à scanner.

- **De la suppression des comptes de prépaiement**

Plusieurs participants ont évoqué les difficultés d'ordre pratique auxquelles sont confrontées leurs sociétés du fait de la suppression des comptes de prépaiement.

Ils ont relevé entre autres l'utilité des comptes de prépaiement pour le versement des chèques tirés sur le Trésor public. Concernant cet aspect, la Recette devra examiner la possibilité d'un suivi manuel basé sur le système des consignations.

Certains souhaiteraient que les comptes de prépaiement soient maintenus pour faciliter la gestion des IM9, notamment pour les sociétés agréées.

Par contre, Monsieur ITSOUA de GETMA a salué la suppression des comptes de prépaiement, qui évite l'immobilisation de fonds importants.

Monsieur le Receveur Principal des Douanes a fait observer que la suppression des comptes de prépaiement entraîne des changements dans le circuit de la déclaration de dédouanement. Une nouvelle procédure devra être définie avec le concours de la hiérarchie.

Il a également fait observer que la procédure de la consignation manuelle, qui fonctionne bien à Brazzaville, peut poser des problèmes à Pointe-Noire, en raison de la fréquence des opérations.

Monsieur le Receveur a rappelé qu'avec l'arrêt des comptes de prépaiement, toute liquidation doit correspondre strictement au moyen de paiement (chèque ou espèces).

Madame la Directrice a invité les sociétés qui auraient des montants importants dans les comptes de prépaiement à faire diligence pour régulariser les opérations. En cas de difficultés, elles devront se rapprocher du SEPI et de la Recette.

- **De la difficulté d'informatiser certaines opérations soumises à la perception du travail extra légal (TEL)**

Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a tenu à relever la difficulté d'informatiser certaines opérations soumises à la perception du travail extra légal, en raison de l'impossibilité de connaître à l'avance la durée de l'opération.

- **De la réorganisation de la Sous-section véhicules et autres engins roulants au Bureau Principal Port**

Plusieurs participants ont relevé la nécessité de réorganiser la Sous-section véhicules et autres engins roulants au Bureau Principal Port, soit en lui allouant plus d'espace, soit en créant une deuxième Sous-section.

Madame la Directrice Interdépartementale a pris acte de ces propositions.

- **Des documents de travail disponibles auprès du Service des Finances et du Matériel**

Tout en soulignant l'importance de la connaissance des dispositions légales et réglementaires, Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé que des documents de travail (Réglementation douanière, Tarif des douanes, Notes explicatives) étaient toujours disponibles auprès du Service des Finances et du Matériel.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H30.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,**

**Madame LOEMBA Florence**